

# PROGRAMMES SANITAIRES MV ET AEC RÉVISÉS RÉSUMÉ DES AMÉLIORATIONS

DÉCEMBRE 2024



*Ce document permettra aux adhérents des Programmes sanitaires (le Programme québécois d'assainissement des troupeaux ovins pour le maedi-visna et le Programme québécois d'assainissement des troupeaux caprins pour l'arthrite encéphalite caprine) de visualiser plus facilement les principales améliorations qui ont été apportées à ceux-ci. L'ensemble des lignes directrices sont applicables et uniformisées pour les deux Programmes.*



## OBJECTIFS DU PROGRAMME



*Toujours vers de mêmes objectifs !*

L'objectif principal des Programmes est de fournir un outil permettant aux éleveurs ovins et caprins participants d'améliorer la santé et la productivité de leur troupeau en réduisant au maximum les risques d'avoir des animaux infectés par le virus du maedi-visna et de l'arthrite encéphalite caprine dans leur troupeau. Également, les Programmes visent à :

- Promouvoir l'application de bonnes pratiques de biosécurité
- Identifier des troupeaux à très faible risque d'être infectés pour la vente d'animaux reproducteurs
- Contribuer à l'amélioration du statut de santé du cheptel ovin au Québec

## GOVERNANCE



*La gouvernance des Programmes a été clarifiée. Un Comité de gestion multipartite a été mis sur pied et les rôles de chaque organisation ont été définis. Le CEPOQ est responsable de la coordination des Programmes, le MAPAQ des analyses de laboratoire et de la cohérence avec les autres activités du réseau Petits ruminants, et la Faculté de médecine vétérinaire de l'appui scientifique.*

Le Comité de gestion se réunit régulièrement pour discuter de divers éléments en lien avec les Programmes. Il s'engage également à tenir des consultations régulières auprès des éleveurs et des vétérinaires et de faire une veille scientifique pour s'assurer que le programme évolue selon les besoins et les nouvelles connaissances.

La mise en place d'adresses courriel dédiées aux Programmes permet aux adhérents de communiquer avec le Comité de gestion. Celui-ci discute ensuite des dossiers les plus complexes et oriente les décisions à prendre. Voici les adresses courriel où les adhérents peuvent communiquer en tout temps leurs commentaires et leurs questions :

- Programme MV : [programmemv@cepoq.com](mailto:programmemv@cepoq.com)
- Programme AEC : [programmeaec@cepoq.com](mailto:programmeaec@cepoq.com)

## SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT ET STATUTS



*Une révision du schéma d'assainissement ainsi que des statuts s'imposait et était attendue ! De la souplesse et de l'agilité devaient être apportées, afin de permettre aux entreprises d'atteindre leurs propres objectifs, tout en diminuant leurs inquiétudes et surtout en valorisant leurs investissements et leurs réussites.*

### Le schéma d'assainissement

Le schéma d'assainissement a été revu pour tenir compte des objectifs de chaque entreprise (seuil de décision). Une plus grande souplesse est également apportée dans l'utilisation des pools et des re-tests.

**Niveau C**  
**Inscrit**

**Inscription**  
Définition de l'objectif de l'entreprise: seuil de décision entre 0% et 5% (révision possible)

**Niveau B**  
**En voie d'assainissement**  
*Tests complets réguliers de troupeau avec le retrait de tous les positifs*

**Test complet de troupeau**  
Pools non acceptés

% positifs ≤ seuil  
Re-tests acceptés

Retrait\* de tous les positifs

Retrait\* de tous les positifs

% positifs > seuil  
Re-tests exceptionnels acceptés si justifié

**Test de troupeau**  
- Animaux ≥ 6 mois  
- Tests réalisés dans un délai maximal de 6 semaines  
- 4 à 12 mois depuis dernier test de troupeau

**Niveau A**  
**Assaini et à risque maîtrisé**  
*2 tests complets réguliers de troupeau sous le seuil de décision avec le retrait de tous les positifs et suivis réguliers*

**Test complet de troupeau**  
(Pools acceptés, non recommandés)

% positifs ≤ seuil  
Re-tests acceptés

Retrait\* de tous les positifs

Retrait\* de tous les positifs

% positifs > seuil  
Re-tests acceptés

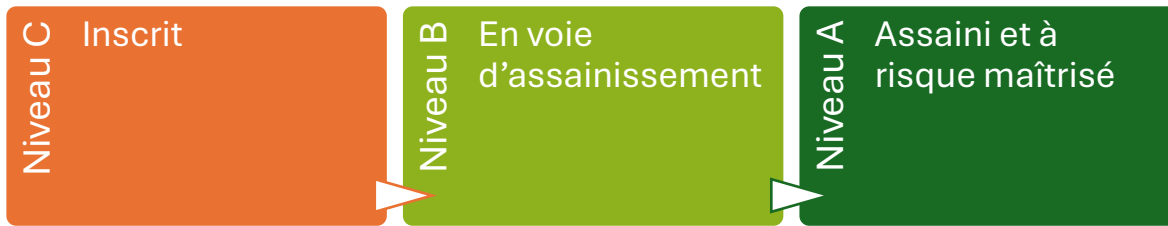
% positifs ≤ seuil  
Re-tests acceptés

**Test annuel de troupeau**  
Complet ou partiel (au choix)  
Incluant tous les animaux re-testés  
Pools acceptés

\*Retrait des positifs : Réforme ou isolement dans un autre bâtiment

## Les statuts

Les statuts attribués aux troupeaux ont également évolué. Les Programmes utiliseront dorénavant 3 niveaux, soit le **Niveau C : Inscrit**, le **Niveau B « En voie d’assainissement »** et le **Niveau A « Assaini et à risque maîtrisé »**.



## Seuil de décision selon les objectifs de l’entreprise

Chaque entreprise devra définir son objectif, c’est-à-dire son **seuil de décision** (entre 0 et 5 %).

- Il s’agira du seuil de sujets testés positifs (%) à partir duquel un test complet de troupeau sera exigé;
- Aucun animal positif ne pourra être gardé dans le troupeau, peu importe le seuil choisi;

### EXEMPLE / RÉSULTATS EN-DESSOUS OU ÉGAL AU SEUIL DE DÉCISION DE L’ENTREPRISE

- Troupeau de Niveau A (« Assaini et à risque maîtrisé ») de 100 animaux qui choisit un seuil de décision de 3 %.
- Résultats au test complet de troupeau : 3 sujets positifs (3 sujets sur un total de 100 sujets = 3 % de sujets positifs, et donc un résultat  $\leq$  que le seuil de décision de 3 %).
- Les 3 sujets seront réformés (ou placés en quarantaine pour un re-test).
- Ce troupeau conservera son Niveau A et procédera à son test annuel de troupeau régulier l’année suivante.

### EXEMPLE / RÉSULTATS SUPÉRIEURS AU SEUIL DE DÉCISION DE L’ENTREPRISE

- Troupeau de Niveau A (« Assaini et à risque maîtrisé ») de 100 animaux qui choisit un seuil de décision de 1 %.
- Résultats au test complet de troupeau : 4 sujets positifs (4 sujets sur un total de 100 sujets = 4 % de sujets positifs, et donc un résultat  $>$  que le seuil de décision de 1 %).
- Les 4 sujets seront réformés (ou placés en quarantaine pour un re-test).
- Ce troupeau devra se soumettre à un test complet de troupeau (4 à 12 mois plus tard) et devra obtenir un résultat inférieur à son seuil de décision pour conserver son Niveau A. Sinon, il retournera au Niveau B (« En voie d’assainissement »).

### EXEMPLE / RÉSULTATS EN-DESSOUS OU ÉGAL AU SEUIL DE DÉCISION DE L’ENTREPRISE

- Troupeau de Niveau B (« En voie d’assainissement ») de 100 animaux qui choisit un seuil de décision de 2 %.
- Résultats au test complet de troupeau : 1 sujet positif (1 sujet sur un total de 100 sujets = 1 % de sujets positifs, et donc un résultat  $\leq$  que le seuil de décision de 2 %).
- Le sujet positif sera réformé.
- Ce troupeau pourra ainsi passer au Niveau A (« Assaini et à risque maîtrisé ») et devra procéder à un 2e test complet de troupeau l’année suivante.

## Les Certificats

Le CEPOQ effectue un virage numérique et transmettra dorénavant les certificats en version électronique uniquement. Les adhérents le recevront ainsi par courriel, et pourront le partager facilement. Aucun certificat en version papier ne sera dorénavant transmis.

## TESTS DIAGNOSTIQUES

### Test diagnostique (régulier)

L'Elitest (ELISA), soit le test utilisé actuellement, demeure le meilleur outil diagnostique pour la gestion des Programmes et sera conservé.

### Tests de confirmation (re-test)

Lorsqu'un animal est positif, il pourra être re-testé s'il répond aux critères suivants :

- Sujets positifs lors du test annuel d'un troupeau de Niveau A : re-tests acceptés
- Sujets positifs lors du test complet d'un troupeau de Niveau B : re-tests exceptionnels acceptés si justifié
- Si l'animal re-testé est positif, il devra être sorti du troupeau.

Si l'animal re-testé est négatif, l'animal peut être gardé dans le troupeau, mais sera testé annuellement à vie. Cette mesure vise à :

- Réduire les risques de propagation insidieuse du virus
- Recueillir des données utiles permettant la réévaluation de cette règle

La réforme de tous les animaux positifs au test régulier sera tout de même conseillée dans une perspective de limiter les risques. La décision revient toutefois à l'éleveur, selon ses objectifs.

En parallèle, une étude de faisabilité au Laboratoire de santé animale (LSA) du MAPAQ est en voie de se finaliser. En effet, en réponse au besoin exprimé des éleveurs, de nouvelles analyses PCR et ID Screen (ELISA) seront disponibles au LSA en 2025.

Ces nouveaux outils seront utilisables en dehors de la portée des programmes et à la discrétion des éleveurs. Ces nouvelles analyses pourraient ainsi servir aux éleveurs qui souhaitent approfondir leur gestion du risque en parallèle du programme.

Dans les troupeaux de Niveau A, il sera désormais accepté de re-tester les animaux qui obtiennent un résultat positif, pour limiter les impacts d'un faux positif, tout en apportant la contrainte de devoir les identifier et les re-tester chaque année.

Test régulier : Elitest (ELISA)

Test de confirmation : Elitest (ELISA)

Nouveaux tests disponibles en 2025 (utilisation hors programmes, à la discrétion de l'éleveur): PCR et ID Screen (ELISA)

## LA BIOSÉCURITÉ



*Les règles de biosécurité ont été révisées dans le but de les prioriser et d'ainsi se concentrer sur celles qui ont le plus grand impact sur la protection du troupeau !*


### Les règles


Deux objectifs principaux sont ciblés de manière prioritaire :

1. **Éviter l'introduction du virus** (introduction de nouveaux animaux ou encore entrée et sortie d'animaux)
  - a. Tous les animaux achetés doivent être mis en quarantaine puis testés
  - b. Tous les animaux qui ont des contacts avec des petits ruminants d'autres troupeaux (sortie temporaire du troupeau) doivent être mis en quarantaine puis testés (ex. expositions agricoles).

2. **Éviter la propagation du virus en cas d'introduction** (quarantaine suivie de tests, suivi à vie des animaux re-testés, test complet de troupeau si le seuil de décision est atteint)

## Document de déclaration de biosécurité et de communication du risque associé à votre entreprise

 *Le Document de déclaration de biosécurité et de communication du risque (anciennement appelé le formulaire de biosécurité) est un nouvel outil pour communiquer les différents risques de l'entreprise. Cet outil permettra également la réévaluation périodique de ces risques. Il s'agit d'un document dont la diffusion est à la discrétion de l'éleveur (document non public).*

 *Ce nouvel outil disponible en ligne sera facile à remplir et facilitera le suivi entre l'éleveur et le coordonnateur du Programme : <https://forms.office.com/r/dFTKukUn4y>*

- **Le document comprend des informations certifiées par le CEPOQ**

- Résultats du dernier test (% de positifs)
- Modalités du dernier test (par ex., individuel ou pool, délai entre les animaux testés)
- Nombre d'années depuis le début de la participation au Programme
- Etc.

- **Le document comprend des informations certifiées par l'éleveur**

- Modalités du dernier test de troupeau (par ex., test ou non de tous les béliers et introductions)
- Gestion des animaux positifs (par ex., modalités d'isolement, utilisation des re-tests)
- Biosécurité
- Etc.

- **Le document doit être rempli en ligne et est automatiquement transmis au coordonnateur du Programme après chaque test de troupeau, afin d'obtenir le Certificat attestant le Niveau du troupeau.**

## QUE FAIRE LORS DE VOTRE RENOUVELLEMENT OU DE VOTRE INSCRIPTION ?

 *Ces nouvelles moutures des Programmes seront en application en date du 1er janvier 2025.*

 *Pour les troupeaux déjà participants, les **anciens statuts seront maintenus jusqu'au prochain renouvellement** dans l'objectif de faciliter la transition.*

- Planifier une rencontre entre votre vétérinaire praticien, le coordonnateur du Programme et vous** (inscription et lors du renouvellement)
  - Cette rencontre pourra servir à discuter des objectifs de l'entreprise et des pratiques de biosécurité à mettre en place.
- **Établir votre seuil de décision**
  - Déterminer un seuil de décision entre 0 et 5 % (% de tests positifs à partir duquel un test complet de troupeau sera exigé, tout en réformant tous les sujets positifs). Le vétérinaire et le coordonnateur pourront conseiller l'éleveur en répondant à ses questions, mais la décision finale concernant le seuil maximal reviendra à l'éleveur.
- Faire les prélèvements, obtenir les résultats et faire les re-tests au besoin**
- Remplir et transmettre le document de déclaration de biosécurité et de communication du risque associé à votre entreprise** (obligatoire avant l'émission du nouveau certificat)